E

n 2009, en pleine crise internationale, alors que ses effets sont les plus importants pour notre entreprise, la dette LBO a ponctionné 12 000 000 € à PARKEON.

Pendant ce temps les conditions de travail se dégradent de plus en plus.

Tout d'abord les conditions physiques : certains locaux sont en surcharge avec un taux d'occupation supérieur à 60% au nombre initial d'occupants prévus, les sanitaires en sous nombre n'ont jamais été rénovés malgré leur utilisation intensive depuis 15 ans, les moquettes sont sales, ...

Mais il y a plus grave, les conditions de réalisation du travail sont devenues inacceptables pour certaines équipes (intensification et multiplication des tâches, surcharge de travail, pression, stress, manque de moyens, de support, ...)
Notre médecin du travail a d'ailleurs établi que cette situation génère une souffrance pour de plus en plus de salariés.

Nous affirmons que cette pression financière inacceptable est à l'origine de la dégradation de nos conditions de travail.

Tous ceci n'existerait pas si les bénéfices créés par les salariés étaient utilisés pour la construction de locaux et la mise en place des moyens matériels et humains nécessaires pour préserver la santé et le bien-être des salariés.

La direction dit mettre en place des plans d'action pour y remédier... mais de quelle marge de manœuvre dispose-t-elle avec une telle pression financière pour effectivement redresser la situation?